

INFORMATION SUR LES STAGES À L'ATTENTION DES ÉLÈVES INTERNES

L'élève interne qui réalisera sa période de formation en milieu professionnel (stage) en dehors de Carcassonne, et qui par conséquent n'utilisera pas l'internat du lycée pendant cette période, peut avoir une réduction du coût de l'internat aux conditions suivantes :

- que l'élève ne soit pas à l'internat et ne mange pas au lycée pendant la période de formation en milieu professionnel ;
- **que l'élève prévienne qu'il n'utilisera pas l'internat pendant la période de formation en milieu professionnel, en respectant le planning ci-dessous :**

Pour un stage entre le 04/09/2023 et le 22/12/2023	Prévenir au plus tard le 09/10/2023
Pour un stage entre le 08/01/2024 et le 31/03/2024	Prévenir au plus tard le 02/02/2024
Pour un stage entre le 01/04/2024 et le 07/06/2024	Prévenir au plus tard le 24/04/2024

(L'internat n'étant payant que jusqu'au 02 juin, il n'y aura pas de remboursement après cette date)

Pour que cette réduction soit effectuée, veuillez remplir la partie ci-dessous, en respectant la date de retour (voir tableau ci-dessus), et amener la partie détachable au bureau du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Un double doit vous être donné (à fournir en cas de contestation)



ÉLÈVE INTERNE EN PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Nom et Prénom de l'élève :

Classe de l'élève :

Date de la période de formation en milieu professionnel :

Je, soussigné, M/Mme déclare ne pas souhaiter mettre mon enfant à l'internat pendant sa période de formation en milieu professionnel noté ci-dessus.
Le coût de l'Internat pendant cette période de stage me sera alors remboursé.

Signature

Un double doit vous être remis quand vous déposerez ce document au bureau du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (à fournir en cas de contestation)

Administration, ne rien remplir

Document reçu le : / / 20.....

Par :